



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/02/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2473

1. Intitulé du projet

Demande de permis d'aménager sur la commune de Saint Georges de Reneins (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BARAT

Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPIE BATIGNOLLES VALERIAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARAT Christophe _ Directeur agence Rhône Alpes

RCS / SIRET

3 2 9 4 2 6 3 4 0 0 0 3 7 1

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
	Seui : Boisement supérieur à 0.5ha Projet : Surface égale environ 0.8ha (rubrique 47b-Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols - Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise VALERIAN réalise des opérations de terrassement sur des chantiers dans les environs de la zone d'aménagement.

Cette zone, laissée à l'abandon, est localisée Route de Delphinge, sur la commune de St Georges de Reneins, à proximité d'une voie ferrée. La parcelle concernée appartient à la SNCF (référence cadastrale : Feuille 000 G01 parcelle n°119).

Cette parcelle concernée par le projet présente :

- une topographie encaissée entre le remblai de la voie SNCF et le chemin communal (ancien emprunt de matériaux réalisé lors de la construction de la voie SNCF)
- une zone en friche avec la présence de déchets verts (palette, branches, planches de bois) et des débris de tuile et plâtre

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement proposé consiste à réaliser un modelé paysagé le long de la voie ferrée, sur le terrain référencé cadastralement parcelle n°119.

Cette opération permet :

- De combler ces anciennes zones d'excavation, des terrains en friche servant de décharge sauvage aux riverains (évacuation vers une déchetterie municipale des débris présents sur site)
- D'éviter l'évacuation des matériaux (limitation du nombre de camions de transport sur les routes et limitation des rejets de CO2). Chantiers situés à proximité de la zone d'aménagement.
- A cette zone en friche de ne plus être une décharge publique. Ce qui est néfaste pour l'environnement

L'objectif est de rendre exploitable la future zone aménagée (exploitation agricole par exemple) et d'empêcher ainsi un nouveau terrain délaissé en friche, un squatte ou une nouvelle décharge publique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La terre végétale de la parcelle sera préalablement décapée (sur une épaisseur maximum de 0,30 m maximum) et stockée provisoirement (période inférieure à un cycle végétatif) dans les emprises des parcelles concernées et à l'écart des cours d'eau.

Un fossé sera créé en pied de talus (côté chemin communal) afin de récolter et d'évacuer les eaux de ruissellement. Les matériaux de remblai seront amenés sur site et régalez par couches qui seront compactées pour éviter tout affaissement ultérieur des terrains.

Le modelé, conforme à la géométrie détaillée dans ce dossier, sera ainsi réalisé à l'avancement de l'approvisionnement en matériaux.

Les derniers 0,50 m d'épaisseur (constitués de matériaux d'apport et, en surface, de la terre végétale du site) ne seront eux pas compactés afin de restaurer un horizon arable nécessaire à une exploitation agricole de la parcelle.

L'ensemble de ces opérations seront réalisées par des engins à chenilles et/ou par conditions météorologiques favorables afin de ne pas déstructurer les terrains en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation agricole

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande de permis d'aménager + CERFA n°13409*06

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zone daménagement envisagée (superficie)	8425m ²
Hauteur de la zone à remblayer	entre 1 et 3m
Largeur de la zone à remblayer	Environ 20m
Epaisseur maximum de terre végétale à décaper	0.30m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Delphinge sur la commune de St Georges de Reneins (69830) à proximité d'une voie ferrée.

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 7 2 ' 2 6 " 23 Lat. 4 6 ° 0 8 ' 1 8 " 86

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 7 2 ' 1 9 " 81 Lat. 4 6 ° 0 7 ' 9 3 " 27

Communes traversées :

St Georges de Reneins (69830)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de matériaux inertes (limons, argiles et/ou sables) issus des terrassements de chantier VALERIA à proximité, pour comblement d'anciennes zones d'excavation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Zone à déboiser/débroussailler
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Approvisionnement des matériaux par camion depuis des zones de chantiers de l'Entreprise à proximité de la zone d'aménagement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Réaménagement du terrain pour une future activité agricole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- De combler ces anciennes zones d'excavation, des terrains en friche servant de décharge sauvage aux riverains,
- D'éviter l'évacuation des matériaux (limitation du nombre de camions de transport sur les routes et limitation des rejets de CO2). Chantiers situés à proximité de la zone d'aménagement.
- A cette zone en friche de ne plus être une décharge publique. Ce qui est néfaste pour l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de demande de permis d'aménager + CERFA n°13409*06

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LIMAS

le, 20/02/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Département du Rhône (69)
Commune de SAINT-GEORGE-DE-RENEINS



/valérian

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

*PARCELLE n° 119
Feuille 000 G 01*



LISTE DES PIECES DU DOSSIER

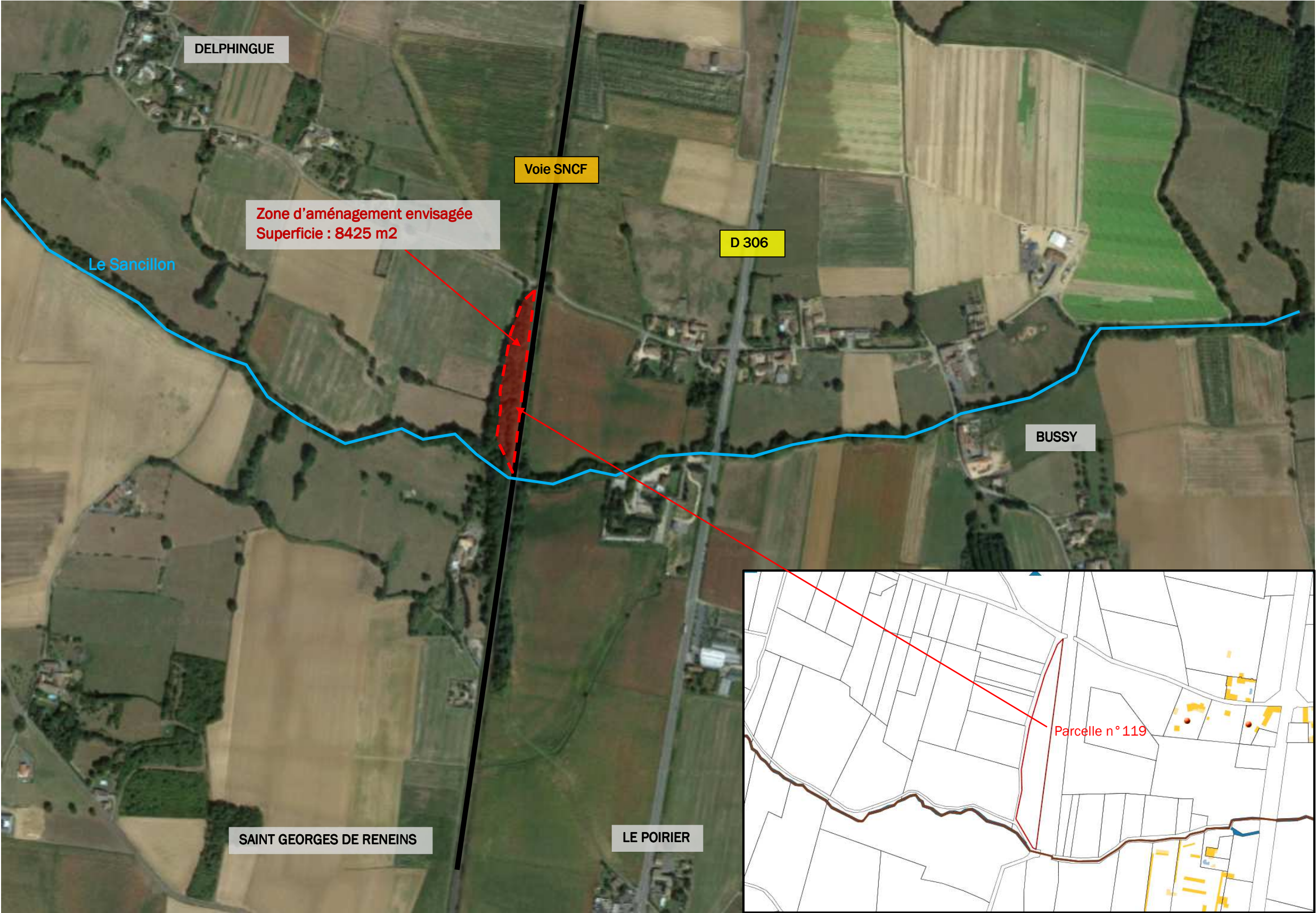
PA 01: PLAN DE SITUATION DU TERRAIN	3
PA 02: NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET	5
PA 03 : PLAN ETAT ACTUEL DU TERRAIN A AMENAGER ET DE SES ABORDS	11
PA 04 : PLAN COTE DE COMPOSITION DU PROJET	14
FORMULAIRE CERFA DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	19

Département du Rhône (69)
Commune de SAINT-GEORGE-DE-RENEINS

*DOSSIER DE DEMANDE DE
PERMIS D'AMENAGER*

*PARCELLE n° 119
Feuille 000 G 01*

**PA 01: PLAN DE SITUATION DU
TERRAIN**



Département du Rhône (69)
Commune de SAINT-GEORGE-DE-RENEINS

*DOSSIER DE DEMANDE DE
PERMIS D'AMENAGER*

*PARCELLE n° 119
Feuille 000 G 01*

**PA 02: NOTICE DESCRIPTIVE DU
PROJET**

SOMMAIRE

1.	Etat initial du terrain et de ses abords	7
	Contexte et objet de la présente notice	7
	Contexte réglementaire environnemental	8
2.	Présentation du projet	8
	Description et finalités de l'aménagement envisagé	8
	Les intérêts de l'aménagement.....	8
	Incidences du projet sur son environnement immédiat	9
	Modalités de réalisation des travaux	9
	Accès à la zone d'aménagement	11

1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Contexte et objet de la présente notice

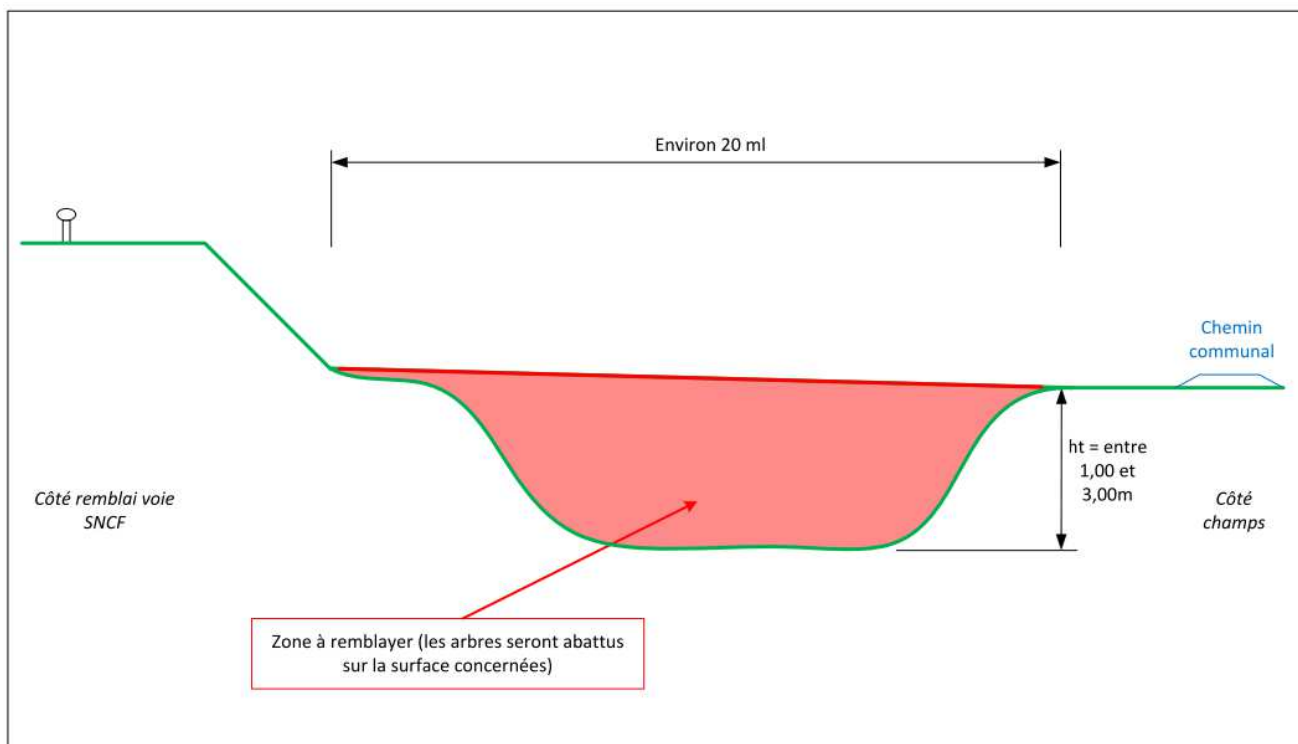
L'entreprise VALERIAN réalise des opérations de terrassement sur des chantiers dans les environs de la zone d'aménagement.

Cette zone, laissée à l'abandon, est localisée Route de Delphinge, sur la commune de St Georges de Reneins, à proximité d'une voie ferrée. La parcelle concernée appartient à la SNCF (référence cadastrale : Feuille 000 G01 parcelle n° 119).

Cette parcelle concernée par le projet présente :

- une topographie encaissée entre le remblai de la voie SNCF et le chemin communal (ancien emprunt de matériaux réalisé lors de la construction de la voie SNCF)
- une zone en friche avec la présence de déchets verts (palette, branches, planches de bois) et des débris de tuile et plâtre (voir photos ci-dessous)



*Schéma zone d'aménagement*

Contexte réglementaire environnemental

La parcelle est située dans une zone où les enjeux environnementaux sont faibles. Le cours d'eau du Sancillon ne figure pas dans la zone d'aménagement, il est situé à quelques dizaines de mètres.

Néanmoins, afin que les engins restent à distance des berges du cours d'eau, un balisage orange avec panneau d'affichage sera installé. Aussi, l'Entreprise mettra tout en œuvre afin de limiter les rejets de matière en suspensions dans le cours d'eau (mise en place d'un filtre à paille au niveau de l'exutoire si nécessaire, travaux à éviter pendant les périodes venteuses).

2. PRESENTATION DU PROJET

Description et finalités de l'aménagement envisagé

Les matériaux nécessaires à la réalisation de cet aménagement seront exclusivement issus de chantiers VALERIAN à proximité (matériaux fins inertes).

Les intérêts de l'aménagement

L'aménagement proposé consiste à réaliser un modelé paysagé le long de la voie ferrée, sur le terrain référencé cadastralement parcelle n° 119.

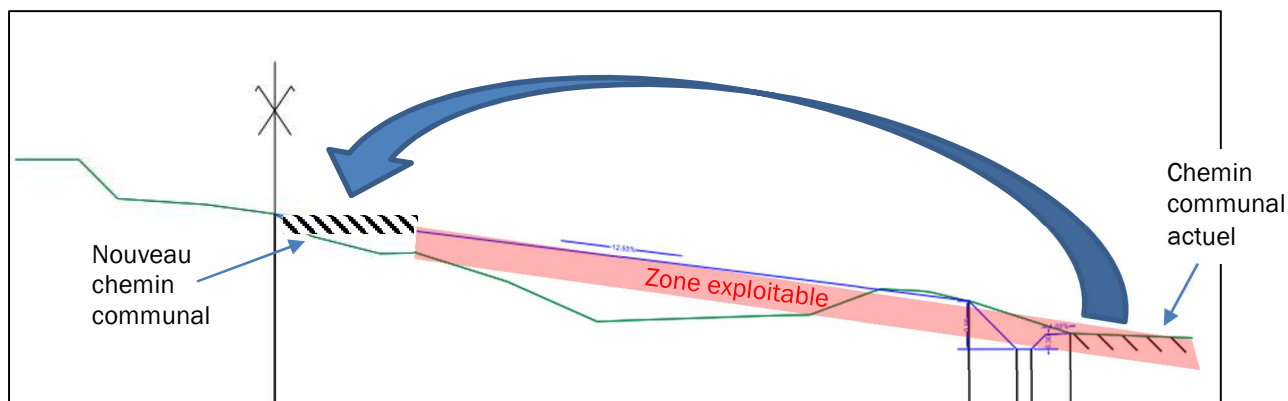
Cette opération permet :

- De combler ces anciennes zones d'excavation, des terrains en friche servant de décharge sauvage aux riverains,
- D'éviter l'évacuation des matériaux (limitation du nombre de camions de transport sur les routes et limitation des rejets de CO₂). Chantiers situés à proximité de la zone d'aménagement.
- A cette zone en friche de ne plus être une décharge publique. Ce qui est néfaste pour l'environnement.

Evolution du projet d'aménagement

Le déplacement du chemin communal actuel en amont de la zone d'aménagement comme indiqué sur le schéma ci-dessous et sur la vue en plan dans le paragraphe PA4 est envisageable.

L'objectif est de rendre exploitable la future zone aménagée (exploitation agricole par exemple) et d'empêcher ainsi un nouveau terrain délaissé en friche, un squatte ou une nouvelle décharge publique.



Incidences du projet sur son environnement immédiat

Préalablement, la zone de réaménagement est prévue d'être débroussaillée.

Le projet n'affecte en rien les milieux aquatiques (le cours d'eau du Sancillon n'est pas concerné par le projet).

Les grandes perspectives paysagères sont également conservées puisque les altitudes du projet ne dépassent pas celles des infrastructures existantes. Au contraire, il permet de remblayer cette zone d'excavation qui servait d'emprunt de matériaux dans le passé (présence de trous de 2m à 3m de profondeur).

Modalités de réalisation des travaux

La terre végétale de la parcelle sera préalablement décapée (sur une épaisseur maximum de 0,30 m maximum) et stockée provisoirement (période inférieure à un cycle végétatif) dans les emprises des parcelles concernées et à l'écart des cours d'eau.

Un fossé sera créé en pied de talus (côté chemin communal) afin de récolter et d'évacuer les eaux de ruissellement.

Les matériaux de remblai seront amenés sur site et régalez par couches qui seront compactées pour éviter tout affaissement ultérieur des terrains.

Le modelé, conforme à la géométrie détaillée dans ce dossier, sera ainsi réalisé à l'avancement de l'approvisionnement en matériaux.

Les derniers 0,50 m d'épaisseur (constitués de matériaux d'apport et, en surface, de la terre végétale du site) ne seront eux pas compactés afin de restaurer un horizon arable nécessaire à une exploitation agricole de la parcelle.

L'ensemble de ces opérations seront réalisées par des engins à chenilles et/ou par conditions météorologiques favorables afin de ne pas déstructurer les terrains en place.

L'Entreprise s'engage à fournir à la mairie, une fiche d'agrément des matériaux mis en œuvre sur la zone d'aménagement en indiquant :

- La provenance
- La nature (avec photo des matériaux)
- Le volume
- Le nombre de camions en rotation

	DESCRIPTION DES MATERIAUX Zone d'aménagement Saint-Georges-de-Reneins	Fiche n° 1 Date :
<u>Chantier (provenance) :</u> <u>Volume de matériaux :</u> <u>Nombre de camions en rotation :</u>		
<u>Description des matériaux :</u> PHOTOS		

Benoit TOUSSAINT
Conducteur de travaux

Fiche type description matériaux mis en œuvre sur la zone d'aménagement

Accès à la zone d'aménagement



Plan d'accès à la zone d'aménagement

L'accès à la zone d'aménagement se fera par la route de Delphingue puis par le chemin communal. Ce dernier existe déjà et ne sera pas spécialement aménagé.

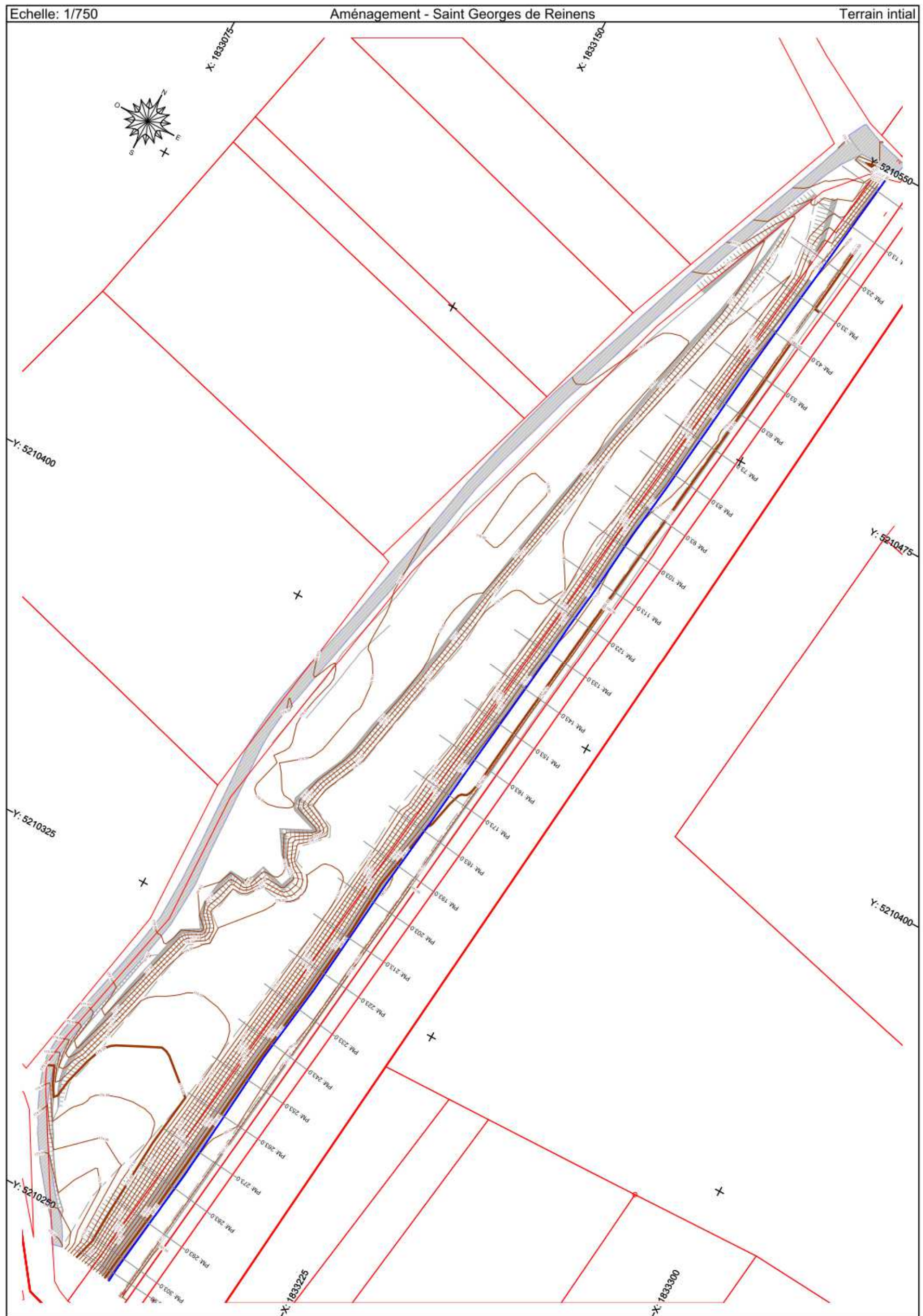
Afin de garantir les voiries propres, une balayeuse/arroseuse sera mise en place, si nécessaire, lors du transport des matériaux vers la zone d'aménagement.

Département du Rhône (69)
Commune de SAINT-GEORGE-DE-RENEINS

*DOSSIER DE DEMANDE DE
PERMIS D'AMENAGER*

*PARCELLE n° 119
Feuille 000 G 01*

**PA 03 : PLAN ETAT ACTUEL DU
TERRAIN A AMENAGER ET DE
SES ABORDS**

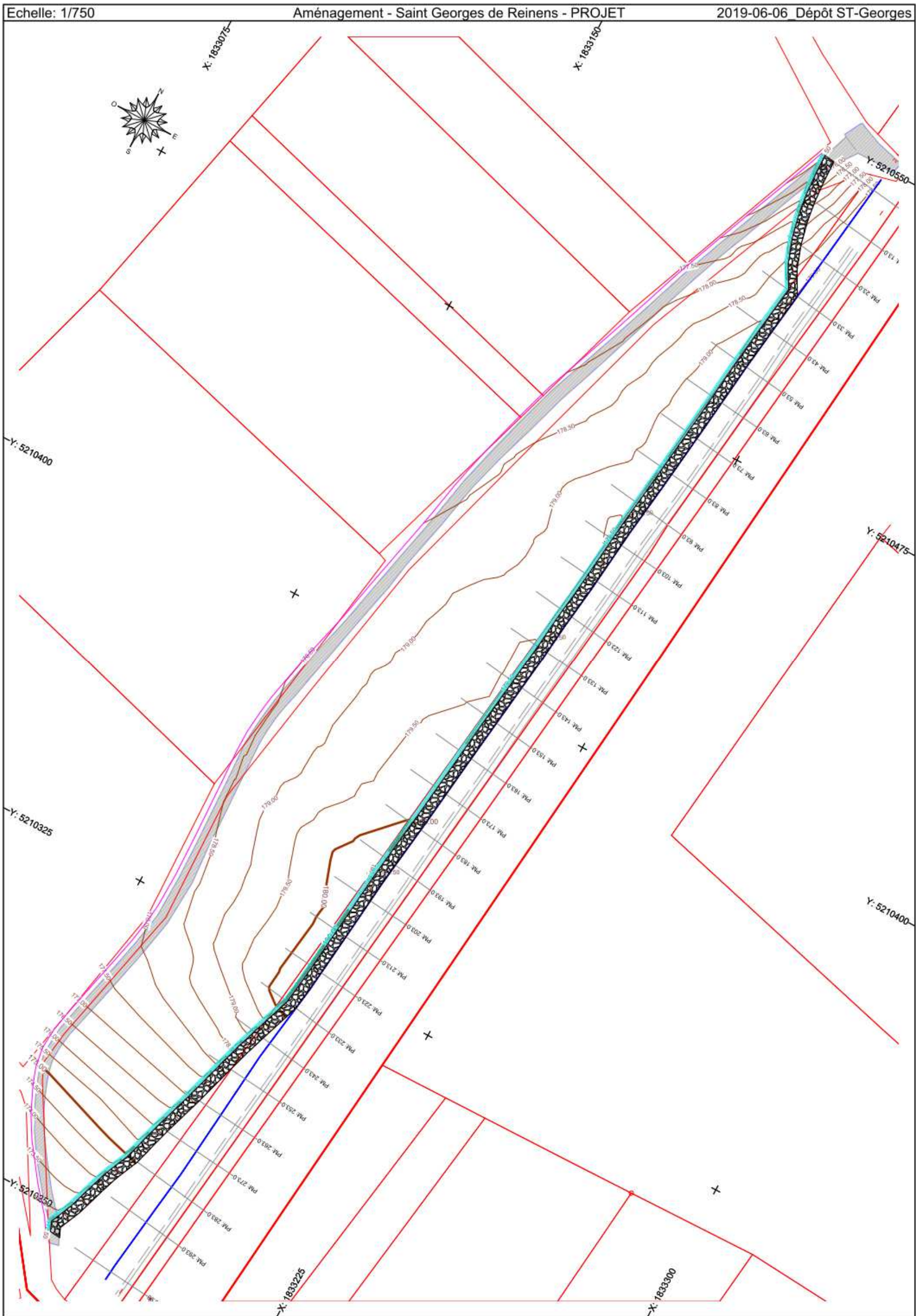


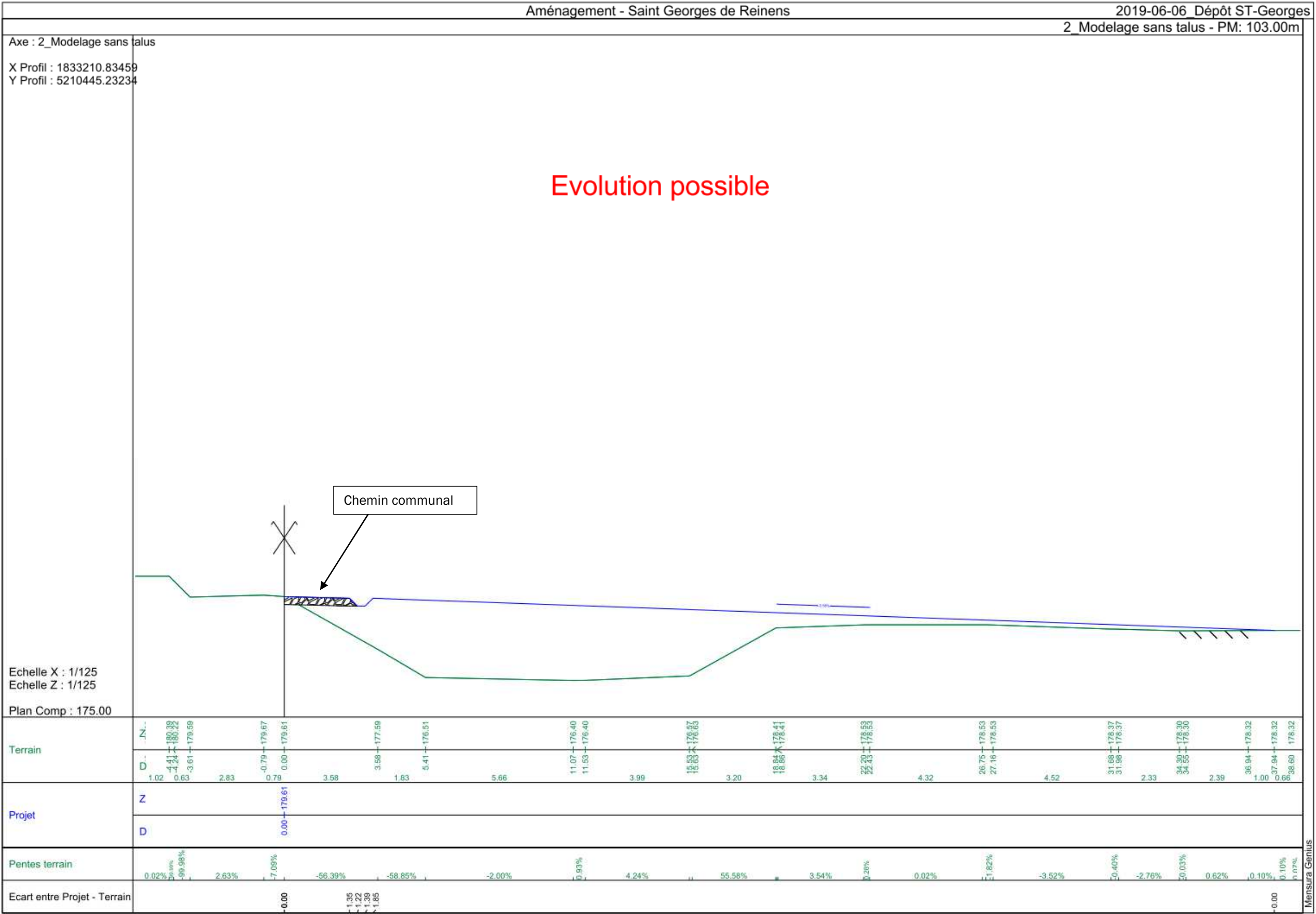
Département du Rhône (69)
Commune de SAINT-GEORGE-DE-RENEINS

*DOSSIER DE DEMANDE DE
PERMIS D'AMENAGER*

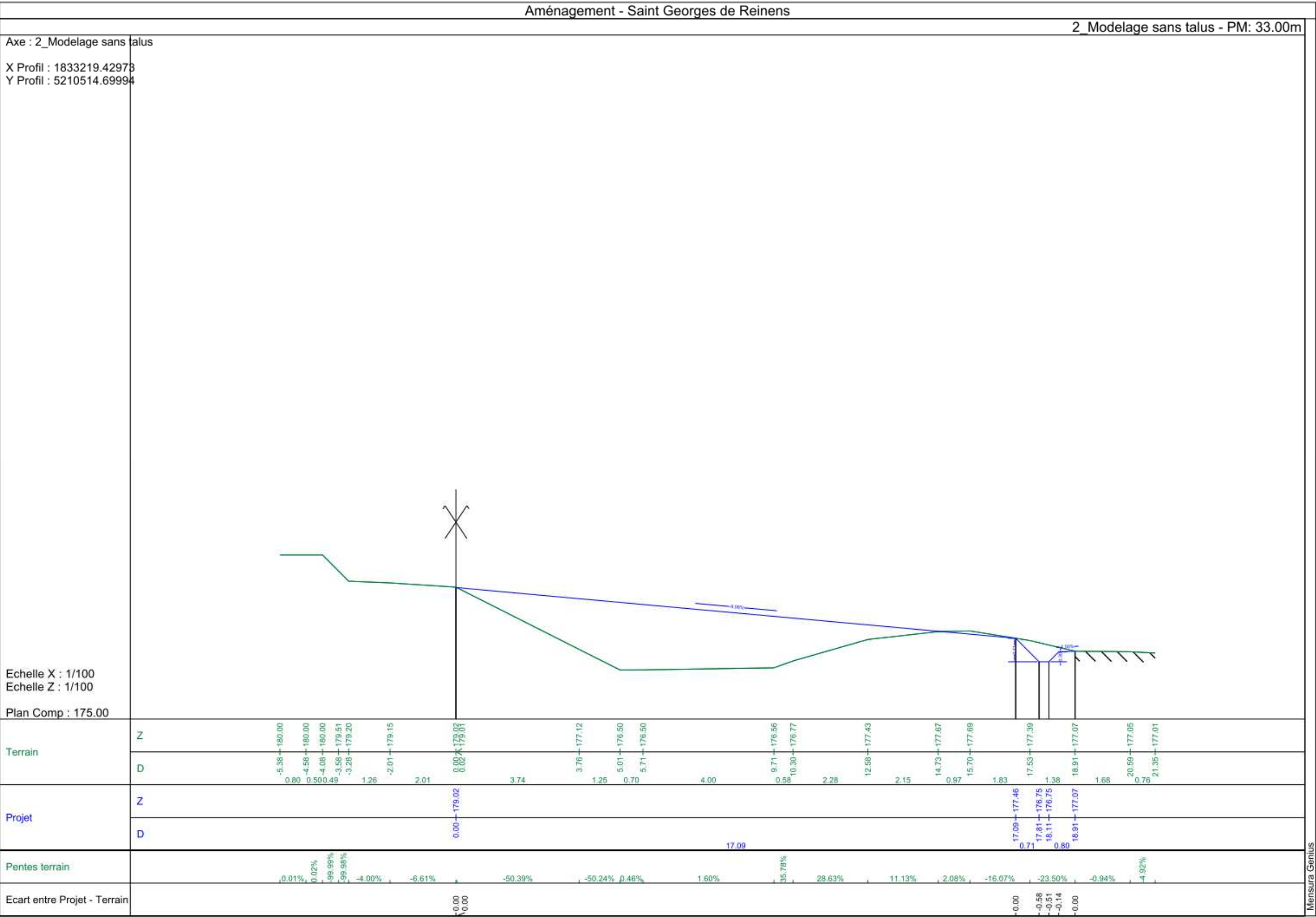
*PARCELLE n°1
SECTION A Feuille 000 A 01*

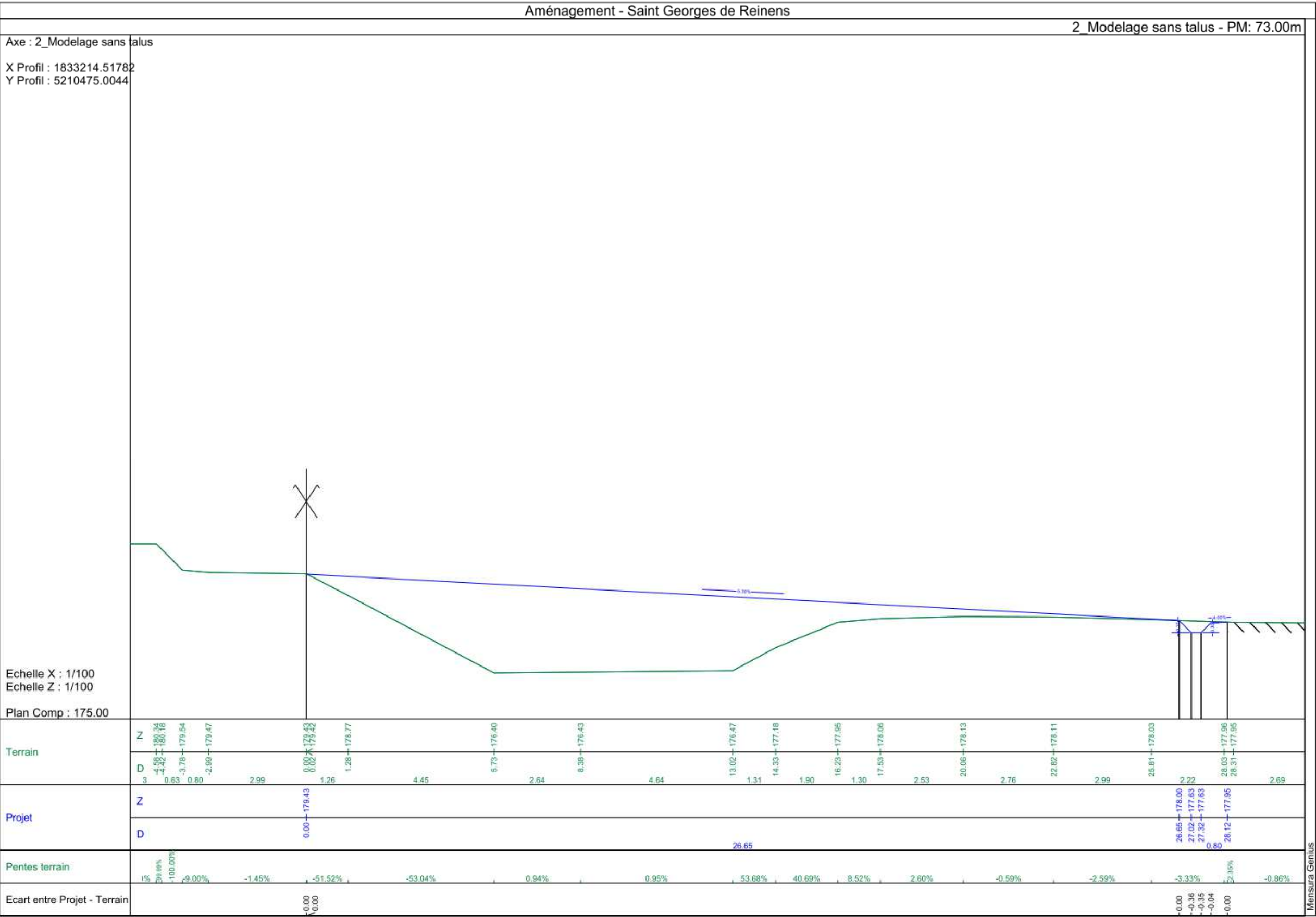
PA 04 : PLAN COTE DE
COMPOSITION DU PROJET





Mensura Genius





Département de Saône-et-Loire (71)
Commune de VAUDEBARRIER

*DOSSIER DE DEMANDE DE
PERMIS D'AMENAGER*

*PARCELLE n°1
SECTION A Feuille 000 A 01*

FORMULAIRE CERFA DE
DEMANDE DE PERMIS
D'AMENAGER

PERMIS D'AMENAGER EN ZONE AGRICOLE

*PARCELLE n° 119
Feuille 000 G 01*

*Types de matériaux déposés sur cette
parcelle*

Les matériaux proviendront de plusieurs chantiers de terrassement VALERIAN et seront inertes.

Il s'agira principalement de sols fins :

- Des limons, des argiles peu plastiques ou des sables dont le diamètre des grains ne dépassera pas 50mm.



Limon argileux provenant du chantier de la ZAC du MARVERAND à ARNAS



Limon sableux provenant du chantier de la ZAC de la Quarantaine à Villefranche sur Saône

- Des sables graveleux, des sols fins comportant des gros éléments (galets, cailloux, graves).
Les gros éléments ne dépasseront pas 20-30cm



Sables graveleux provenant des chantiers de la ZAC de la Quarantaine à Villefranche sur Saône et de la Zac du Marverand à ARNAS

La terre végétale de la parcelle sera décapée puis remis en œuvre en surface, après remblaiement.